

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 11

Artikel: De l'organisation de l'armée suisse [suite]
Autor: Hofstetter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 11.

Lausanne, 27 Mai 1864.

IX^e Année

SOMMAIRE. — De l'organisation de l'armée suisse. (*Suite du mémoire de M. le colonel Hofstetter.*) — Routes militaires suisses. (*Fin du Rapport de M. le capitaine Cuénod*) -- **Nouvelles et chronique.**

DE L'ORGANISATION DE L'ARMÉE SUISSE.

(*Suite du mémoire de M. le colonel Hofstetter.*)

D'un autre côté, il faut convenir que le milicien de landwehr, plus âgé que ses camarades de l'élite et de la réserve, sera plus défiant au sujet de la capacité de ses chefs, et, vu son âge et sa position civile, plus exigeant vis-à-vis de ceux-ci ; il se laissera plus facilement aller aux murmures, aux plaintes ; il critiquera plus facilement les ordres qu'il reçoit et se soumettra plus difficilement à une discipline sévère. Il faut tenir compte de tout cela, et c'est pourquoi nous pensons qu'il n'est pas pratique de former des divisions entières de landwehr, auxquelles il ne faudrait du reste ne donner que des chefs du premier mérite.

Par contre, la landwehr fournit de précieux matériaux pour renforcer les divisions de guerre, pour suppléer aux pertes que l'on fait en campagne, pour défendre des points fortifiés, former les lignes d'étapes, garder des magasins, escorter des convois de munitions, de vivres, de prisonniers, pour maintenir l'ordre dans les cantons dont les gouvernements, ensuite d'une forte mise sur pied, se trouveraient sans appui militaire.

Partant de la conviction qu'on ne pourra jamais former avec la landwehr six ou sept divisions de guerre qui puissent rendre de bons services, nous faisons la proposition suivante :

Des soixante bataillons de landwehr qui sont maintenant organisés,

nous en prenons trente pour former dix brigades, à chacune desquelles on adjoint une compagnie de carabiniers. Comme nous proposons de former l'armée en dix divisions, chacune d'elles sera renforcée d'une quatrième brigade prise dans la landwehr.

Voici nos raisons pour cette proposition :

Il vaut mieux avoir quatre brigades que trois dans une division, parce que quand cette division doit agir isolément, il lui faut compter une brigade d'avant-garde et une de réserve, de sorte qu'avec trois brigades seulement, il n'en reste qu'une seule pour le gros, tandis qu'il faudrait pouvoir en mettre deux en ligne. Du reste, nous ne pouvons nous figurer une division dans sa formation de bataille réglementaire, c'est-à-dire deux brigades en première ligne et première réserve, et cela parce qu'il faut toujours détacher quelques corps : soit, lorsqu'on attaque, pour retenir l'ennemi dans une position, pour menacer une autre position ou pour la tourner, soit lorsqu'on se défend, pour se garer contre un mouvement tournant de l'ennemi, tenir une position importante, soit en avant, soit à côté de la ligne de bataille, ou bien assurer la retraite, etc.

En comptant quatre brigades par division, il y en aura rarement plus de deux en ligne, lorsque la division agira isolément. Dans la supposition que plusieurs divisions seraient en ligne les unes à côté des autres, ce qui n'aura lieu que dans un pays assez plat, il sera bon que derrière les trois brigades de notre division, lesquelles seraient en ligne les unes à côté des autres, il y en ait une quatrième en réserve ; cette quatrième serait la brigade de landwehr, cela dit sans préjudice de la réserve générale placée plus en arrière. Cette formation, donnant plus de profondeur à notre ligne de bataille, la rendrait d'autant plus propre à l'attaque comme à la défense. Du reste, quand la ligne de bataille est très étendue, une seule réserve générale ne suffit pas, mais il faut organiser encore sur divers points de petites réserves avec destinations spéciales.

Si, dès l'origine, un quart de la division est gardé en deuxième ligne, comme nous le proposons, il sera rarement nécessaire de former des réserves spéciales. Le chef qui sait conduire trois brigades ne sera guère embarrassé pour en conduire quatre ; mais il serait peut-être fort difficile de trouver cinq ou six commandants de division pour la landwehr, qui est par elle-même peu maniable. En raison de cela, on pourrait même, au lieu d'une quatrième brigade de trois bataillons de landwehr, répartir ces trois bataillons entre les trois brigades réglementaires, en les portant ainsi à cinq bataillons au lieu de quatre. Sans repousser entièrement cette idée, nous préférons cependant tenir à la première économie, qui nous semble plus prati-

que, parce qu'elle permet de ne pas engager la landwehr dès le commencement d'une affaire, ce qui serait bien difficile dans la seconde proposition, parce qu'on ne pourrait laisser en arrière un seul bataillon par brigade sans fractionner trop cette petite réserve, soit la troisième ligne, et parce qu'il nous paraît moins difficile à un commandant de division qui a commencé la campagne avec trois brigades d'en recevoir une quatrième à diriger, qu'il ne le serait aux commandants de brigades de manœuvrer tout d'un coup avec cinq unités après avoir d'abord manœuvré avec quatre seulement. Puis nous croyons que le commandant de division ménagera davantage sa brigade de landwehr, que ne le feraient les commandants de brigade avec leur bataillon de même arme ; le premier saura de même employer plus à propos la dite brigade que les seconds leur susdit bataillon.

En raison de l'exposé ci-dessus énoncé, nous réduisons la brigade de landwehr à trois bataillons, plus une compagnie de carabiniers, et nous lui donnons la formation de bataille suivante :

Figure I.



Pour chef d'une brigade de landwehr, il faut moins un chef habile pour la manœuvre, qu'un officier d'un caractère ferme, car il opérera toujours sous la direction du commandant de division ou de son remplaçant. Réunie avec trois autres unités semblables, la brigade de landwehr rendra d'importants services en temps de guerre, tandis que, formée en divisions de landwehr, elle pourrait amener de grands embarras.

Notre organisation peut supporter avantageusement une augmentation d'unités dans les divisions, parce que ces dernières seront rarement réunies pour former des corps d'armée. En effet, supposons que nous n'ayons à faire front que sur une frontière seulement, nous pourrions rarement réunir plus de huit divisions sur un champ de bataille ; il n'y en aura pour l'ordinaire que cinq ou six et ce nombre d'unités tactiques s'oppose à la formation du corps d'armée. Notre division doit donc être pour l'ordinaire la plus grande unité tactique ; il faut donc la faire forte et la subdiviser d'une manière pratique.

Nous saisissons cette occasion pour faire observer qu'il serait fort avantageux de ne pas répartir les compagnies de carabiniers isolément dans les brigades ; il vaudrait mieux les réunir en bataillons de

trois à quatre compagnies et faire commander ces bataillons par un major. Cet officier ne serait point officier d'état-major, mais officier de carabiniers et nommé par les cantons fournissant les compagnies qui forment le bataillon. Au cas où les cantons ne pourraient s'entendre pour choisir cet officier, le département militaire fédéral ferait la nomination.

La division aurait ainsi un ou deux bataillons de carabiniers ; ils n'appartiendraient à aucune brigade, mais seraient comme les autres armes spéciales sous les ordres directs du commandant de division, sauf le cas où, pour un service d'avant-garde ou autre, l'un de ces bataillons serait adjoint à une brigade.

Le feu des carabiniers réunis en masses sur un point produira beaucoup plus d'effet qu'il ne le peut lorsqu'il est disséminé sur toute la ligne. De plus, il est peu probable que les commandants de brigade sauront toujours employer à propos la compagnie de carabiniers qui leur est adjointe. Les capitaines de carabiniers seront encore moins capables de prendre part d'une manière indépendante au combat de la brigade à laquelle ils sont attachés. Dans les réunions de troupes, on voit le plus souvent les susdites compagnies perdues dans la ligne de bataille, et agissant sans s'inquiéter de l'ensemble ; il en résulte que l'élite de notre infanterie est moins en état de rendre de bons services que de simples compagnies de chasseurs.

II.

L'exposé contenu dans la première partie de ce mémoire se résume dans les propositions suivantes :

1° Former l'armée en dix divisions ;

2° Que ces divisions soient autant que possible des divisions territoriales ;

3° Déterminer la manière dont l'armée doit se compléter, et fixer le service des corps de landwehr qui ne sont pas répartis dans les brigades.

Proposition n° 1. Il est aisé de former notre armée en dix divisions, du moment où l'on supprime les troupes de garnison, que l'on réunit une partie des bataillons et des compagnies de carabiniers disponibles, et qu'on donne à cette division une des brigades de l'artillerie de réserve. Nous avons douze compagnies de dragons dans l'élite et onze dans la réserve, ces compagnies doivent être réparties au nombre de deux ou de trois par division, car ces dernières pourraient se trouver fort embarrassées, même en pays de montagnes,

sans ce minimum de cavalerie. De même que nous avons une artillerie de division, nous devons aussi avoir une cavalerie de même espèce.

Malgré l'organisation de dix divisions, il demeure encore quatre demi-bataillons, dix-huit compagnies d'infanterie et de douze à treize compagnies de carabiniers comme troupes de garnison. A ces troupes, on peut joindre trente bataillons de landwehr et de sept à huit mille hommes d'armes spéciales; il restera donc assez de troupes disponibles pour parer à tous les événements.

Proposition n° 2. Voici la répartition des contingents d'élite et de réserve cantonale, comme aussi de la landwehr en divisions territoriales.

Première division.

1^{re} BRIGADE D'INFANTERIE.

3 bataillons du Tessin.
1 » » R. (Réserve).

2^{me} BRIGADE.

1 bataillon du Tessin.
1 » » R.
1 bataillon de Schwytz.
 $\frac{1}{2}$ » » R.

3^{me} BRIGADE.

1 bataillon de Lucerne.
1 » » R.
 $\frac{1}{2}$ bataillon de Nidwald.
 $\frac{1}{2}$ bataillon d'Uri.

4^{me} BRIGADE (*Landwehr*).

2 bataillons du Tessin.
1 bataillon de Lucerne.

1^{er} bataillon de carabiniers.

2 compagnies du Tessin.
1 » » R.

2^{me} bataillon de carabiniers.

1 compagnie d'Uri.
1 compagnie d'Obwald.
1 compagnie de Nidwald.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons de Lucerne.
1 » » » R.

Guides.

1 compagnie du Tessin.
 $\frac{1}{2}$ » » R.

Artillerie.

1 batterie du Tessin.
1 batterie de Lucerne.
1 » » R.

Sapeurs.

1 compagnie du Tessin.

Parc.

1 compagnie de Lucerne.

Observations :

1^o S'il fallait occuper immédiatement Bellinzone, on prendrait pour cela, jusqu'à nouvel ordre : la 1^{re} brigade, le 1^{er} bataillon de carabiniers et la compagnie de carabiniers de réserve (Tessin), et l'on y adjoindrait la landwehr de tout le canton. Les mêmes dispositions devraient être prises pour Saint-Maurice et le Luciensteig.

2^o La 1^{re} division se réunit à Bellinzone et dans la vallée de la Reuss ; de ce dernier point les troupes non tessinoises passeront le Saint-Gothard si le Tessin doit être occupé ; si, par contre, la division doit être envoyée au Nord, à l'Est ou à l'Ouest, elle se rassemblera à Lucerne ; dans les deux cas, la nouvelle route militaire Furka-Oberalp sera fort utile.

3^o Lorsqu'on formera les bataillons de carabiniers, et cela dans chaque division, il faudra avoir égard à ce que ces bataillons puissent aisément se réunir pour des cours de répétition.

4^o Nous posons en principe que toutes les divisions, sauf la 1^{re} et la 10^{me}, auront chacune une batterie de canons rayés de 4 livres ; il en restera donc quatre pour la réserve d'artillerie. Nous admettons ensuite que l'on procédera dans la répartition de l'artillerie dans les divisions, en ayant égard aux conditions territoriales des divisions, et nous ne mentionnerons plus cette arme dans notre répartition.

5^o Nous éviterons aussi de désigner les commandants de brigades ; néanmoins, nous avons voulu montrer, par l'exemple précédent, comme

par un second exemple pris dans la 2^{me} division, qu'il est utile de répartir les commandants de divisions et de brigades en ayant égard à leur domicile et à leur langue maternelle.

Deuxième division.

1^{re} BRIGADE.

3 bataillons des Grisons.
1 » » R.

2^{me} BRIGADE.

3 bataillons de Saint-Gall.
1 » » R.

3^{me} BRIGADE.

1 bataillon de Glaris.
 $\frac{1}{2}$ » » R.
1 bataillon d'Appenzell (Rh.-Ex.)
 $\frac{1}{2}$ bataillon des Grisons. R

4^{me} BRIGADE (*landwehr*).

1 bataillon de Saint-Gall.
2 bataillons des Grisons.
1^{er} bataillon de carabiniers.
2 compagnies des Grisons.
2 compagnies de Saint-Gall.

2^{me} bataillon de carabiniers.

1 compagnie des Grisons. R.
1 compagnie de Saint-Gall. R.
1 compagnie de Glaris. R.

Guides.

1 compagnie des Grisons.
 $\frac{1}{2}$ » » R.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons de Saint-Gall.
1 » » » R.

Sapeurs.

1 compagnie de Zurich.

Parc.

1 compagnie de Saint-Gall.

Les rendez-vous de la division seraient : *Coire*, s'il fallait défendre les Grisons ou bien faire un mouvement offensif contre le Saint-Gothard ou la Valteline. *Rapperschwyl*, pour marcher vers l'Ouest. *Saint-Gall*, pour couvrir le Nord. *Wallenstadt-Sargans*, pour le Luciensteig.

Troisième division.

1^{re} BRIGADE.

3 bataillons de Saint-Gall.
1 » » R.

2^{me} BRIGADE.

3 bataillons de Thurgovie.
1 » » R.

3^{me} BRIGADE.

1 bataillon de Zurich.
1 bataillon de Saint-Gall. R.
 $\frac{1}{2}$ bataillon d'Appenzell (Rh.-Int.)
 $\frac{1}{2}$ bataillon de Thurgovie. R. |

4^{me} BRIGADE (*landwehr*).

1 bataillon de Saint-Gall.
1 bataillon de Thurgovie.
1 compagnie de carabiniers de Saint-Gall.

1^{er} bataillon de carabiniers.

2 compagnies d'Appenzell (Rh.-Ext.)
2 compagnies de Thurgovie.

2^{me} bataillon de carabiniers.

1 compagnie de Thurgovie. R.
1 compagnie de Schwytz. R.
1 compagnie d'Appenzell (Rh.-Ext.) R.

Guides.

1 compagnie de Schwytz.
 $\frac{1}{2}$ » » R.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons de Saint-Gall.
1 compagnie de dragons de Thurgovie. R.

Sapeurs.

1 compagnie de Zurich.

Parc.

1 compagnie de Zurich.

Le rendez-vous est *Fraunfeld* pour marcher vers le Nord ou pour suivre le mouvement offensif de la deuxième division contre la *Valtelline*. Il serait à *Saint-Gall* s'il s'agissait de tenir la ligne du Rhin jusqu'à *Reineck* à côté de la 2^{me} division. *Rapperschwyl*, pour se diriger sur le *Saint-Gothard*, et *Zurich-Winterthour* pour marcher vers l'Ouest.

Quatrième division.

1^{re} BRIGADE.

3 bataillons de Zurich.

1 » » R.

2^{me} BRIGADE.

3 bataillons de Zurich.

1 » » R.

3^{me} BRIGADE.

1 bataillon de Zurich.

1 » » R.

1 bataillon de *Schaffhouse*.

1/2 » » R.

4^{me} BRIGADE (*landwehr*).

3 bataillons de Zurich.

1 compagnie de carabiniers de Zurich.

1^{er} bataillon de carabiniers.

2 compagnies de *Schwytz*.

2 compagnies de *Glaris*.

2^{me} bataillon de carabiniers.

2 compagnies de Zurich. R.

1 compagnie de *Zug*. R.

(*A suivre.*)

ROUTES MILITAIRES SUISSES.

(*Fin du Rapport de M. le capitaine Cuénod.*)

Ainsi modifiée, la route, après s'être développée à l'aide de lacets dans la forêt d'Oberwald, entrera dans la gorge en passant au pied des rochers qui dominent la route muletière actuelle. Puis après, un